

**EXAME DE PROFICIÊNCIA EM LÍNGUAS - 1º. SEMESTRE/2021****PONTIFÍCIA UNIVERSIDADE CATÓLICA DE SÃO PAULO****PROVA: 26/05/2021 - IDIOMA: FRANCÊS**

Lisez le texte et répondez aux questions.

**Travailler ailleurs qu'au bureau**

*Le télétravail comporte de multiples facettes. Travailler à domicile, dans les transports ou dans des espaces collectifs. Le travail à distance se développe peu à peu en France. Généralement assimilé au travail à domicile, il est devenu nomade et peut se pratiquer depuis des lieux multiples. Des espaces collectifs y sont même consacrés.*

Par Matthieu CHAUMET

Travailler en robe de chambre et en pantoufles... C'est l'un des petits plaisirs du travail à domicile. Et si on se sent trop à l'étroit chez soi, il est désormais possible d'aller télétravailler en compagnie d'autres loups solitaires.

**En quoi consiste le télétravail ?**

Il s'agit de travail à distance rendu possible par l'essor du téléphone, du fax et d'Internet... Le télétravail concerne au premier chef les salariés qui exercent régulièrement hors de leurs bureaux. La pratique « hors les murs » est variable dans le temps, mais un récent rapport sur le télétravail rendu par le CGIET (Conseil Général de l'Industrie de l'Énergie et des Nouvelles Technologies) préconise une limitation à deux ou trois jours par semaine au maximum. Les autres télétravailleurs sont des non-salariés – travailleurs indépendant ou *freelance* et auto-entrepreneurs – qui n'ont a priori comme seul lieu de travail que leur domicile.

Le télétravail comporte de nombreux avantages : moins de temps dans les transports, diminution du stress, baisse de la fatigue, davantage de moments à consacrer à sa famille... C'est aussi une baisse du trafic sur les routes et la diminution de la pollution et des émissions de CO<sup>2</sup>.

**La France en retard**

En France, les télétravailleurs sont moitié moins nombreux que la moyenne européenne. Selon les dernières statistiques consacrées, qui datent de 2004, ils représentaient 7,4% des 22 millions de salariés dont 440 000 (2%) à domicile et 1,1 million (5,4%) de nomades – les non-salariés, *freelance* et auto-entrepreneurs n'étant pas pris en compte. Une estimation, portant sur la période 2000-2010, donne pourtant 8,9% de

télétravailleurs parmi la population salariée – pour au minimum huit heures de télétravail, soit un jour par mois.

### **Une pratique plurielle**

Il existe différentes « variétés » de télétravailleurs en fonction de leur espace de travail délocalisé : le domicile, les transports, les bibliothèques et autres espaces publics connectés au WiFi. Entre le bureau traditionnel au sein de l'entreprise et le domicile, il existe donc une multitude de lieux où travailler. Et tout télétravailleur qui ne se contente pas uniquement de partager son temps de travail entre son domicile et son entreprise peut être considéré comme un « nomade ».

Malgré de nombreux atouts, le télétravail est souvent synonyme de solitude et de confusion entre travail et vie privée, surtout lorsqu'on travaille à domicile. Le travailleur subit parfois une certaine forme d'exclusion. Pour pallier cela, l'idée d'espaces collectifs en télétravail a émergé.

### **Les espaces collectifs de télétravail**

Télécentres et *coworking space* représentent les deux principales structures de télétravail collectif. En plein essor, ils sont au nombre de 38 pour les premiers et 32 pour les seconds d'après Neo-nomade. L'accès y est gratuit ou forfaitaire et donne la possibilité de jouir d'un bureau, d'internet, du téléphone, du fax et d'espaces de réunion et de détente. Le télécentre est plutôt rattaché à la volonté politique de collectivités locales de maintenir les travailleurs dans les périphéries ou même de faire du développement rural, comme dans le Cantal. C'est aussi le cas du Conseil général de Seine-et-Marne qui s'est lancé dans le développement de réseaux de télécentres permettant aux « nomades » de disposer d'espaces collectifs à proximité de leurs domiciles.

Les *coworking space* tendent à être plus urbains, plus adaptés au freelance et à la constitution de réseaux. Des travailleurs indépendants d'une même branche peuvent s'y retrouver et y échanger. C'est le cas à Paris avec *La Cantine*, branchée numérique, et La Ruche, plus orientée entrepreneuriat social. La région Île-de-France s'est d'ailleurs lancée dans une politique de soutien à l'éclosion de lieux.

**Source** : CHAUMET, Matthieu. In <[www.lexpress.fr/emploi/gestion-carriere/le-teletravail-en-france-en-2011\\_1029947.html](http://www.lexpress.fr/emploi/gestion-carriere/le-teletravail-en-france-en-2011_1029947.html)>. Texte adapté. Accès le 13 mai 2021.

### **Après avoir lu le texte, cochez la bonne réponse :**

- 1) Selon le texte, le télétravail c'est...

travailler à distance, depuis les appareils connectés.

- 2) Quels sont les inconvénients du télétravail ?

La solitude des télétravailleurs, la confusion entre travail et vie privée et une certaine forme d'exclusion.

- 3) Parmi les mots suivants, quelles métaphores illustrent les télétravailleurs ?

le nomade et le loup solitaire

- 4) Selon ce texte publié avant la pandémie du COVID-19, le télétravail en France était-il en croissance ?

Oui. Cependant on estimait une augmentation inférieure à 10% de télétravailleurs.

- 5) Où télétravailleurs exercent-ils ?

À la maison, dans les transports, dans les bibliothèques, dans les cafés et autres espaces avec accès à Internet.

- 6) D'après le passage « *Le télétravail concerne au premier chef les salariés **qui exercent régulièrement hors de leurs bureaux*** », quel autre extrait du texte n'exprime pas du tout de constructions relatives ?

« *En France, les télétravailleurs sont moitié **moins nombreux que** la moyenne européenne.* »

- 7) L'expression DÉSORMAIS, dans le passage « *il est **désormais** possible d'aller télétravailler en compagnie d'autres loups solitaires* », pourrait être traduit en portugais par :

de agora em diante

- 8) L'expression POURTANT dans l'extrait « *Une estimation, portant sur la période 2000-2010, donne **pourtant** 8,9% de télétravailleurs parmi la population salariée – pour au minimum huit heures de télétravail, soit un jour par mois* » indique :

une concession

- 9) L'extrait « ***Malgré** de nombreux atouts, le télétravail est souvent synonyme de solitude et de confusion entre travail et vie privée, surtout lorsqu'on travaille à domicile* » pourrait être réécrit autrement en tout gardant son sens original :

Bien qu'il y ait de nombreux atouts, le télétravail est souvent synonyme de solitude et de confusion entre travail et vie privée, surtout lorsqu'on travaille à domicile.

- 10) Dans l'extrait « *Des travailleurs indépendants d'une même branche peuvent s'y retrouver et y échanger* », le pronom Y remplace quel complément ?

Dans les espaces de *coworking*.